

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 07 FEVRIER 2018

L'an **deux mille dix-huit** et le **sept** du mois de **février** à **15 h 30**,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **02 février 2018**.

Date d'affichage : **03 février 2018**.

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Henri COSENZA - Francis GRAÖ – Antoine PES – Serge VASELLI –

Absent excusé : M. Bernard BATIFOULIER -

Etait absent : M. Lionel VOGEL -

Absents représentés :

M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. François GRECO –

M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO -

Secrétaire de séance : Mme Martine GRECO –

DELIBERATION N° 2018/02 Pour : 08 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE :
DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire informe les membres présents du courrier par lequel Monsieur Joël ROGNE, Directeur de l'école primaire, attire l'attention du conseil municipal sur le besoin de renouvellement de son ordinateur et sur l'aide que peut apporter l'Etat dans cette acquisition.

Il ajoute que Monsieur Joël ROGNE souhaite acquérir un ordinateur portable avec lecteur de dvd intégré.

Monsieur le Maire explique que le montant HT de cette acquisition est estimé à 1 270,50 €, dont le plan de financement pourrait se décomposer comme suit :

- Montant HT de l'acquisition	1 270,50 €
- Subvention DETR (80% maximum)	1 016,40 €
- Autofinancement (20 %)	254,10 €

Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet et de solliciter cette subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'un ordinateur portable avec lecteur de dvd intégré pour l'école primaire, tel que présenté, ci-dessus, par Monsieur le Maire, pour un montant de 1 270,50 € HT ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat l'attribution au taux maximum, de la subvention DETR nécessaire au financement de ce projet ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer en son nom toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO